

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 30 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 25 janvier 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Elyane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	M Thierry TISSERAND
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Michelle CIERGE
Mr Daniel PEYNON	Mr Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. BEAL PhilippeEtaient représentés (procuration) :

- M. DAUDUIT Cédric donne pouvoir à Mme BRUSSAT Elisabeth
- Mme FORESTIER Annick donne pouvoir à M. PEYNON Daniel
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à M. BOURNAT Christian
- M. COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- M. LUCAS Antoine donne pouvoir à M. DUPOUE Yannick
- M. MARQUET Gilles donne pouvoir à Mme GRANET Elyane
- Mme GROUIEC Isabelle donne pouvoir à M. TISSERAND Thierry
- M. DERBIAS Jean-Louis donne pouvoir à M. MONEYRON Florent
- M. BROUSSE René donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absent : Mme OLIVON Anne-Marie**VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 10 Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Groupement de commande - « installation, entretien et maintenance de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9kwc en toiture de bâtiment public » - choix du titulaire

**GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER ET 10 COMMUNES
MEMBRES**

**« INSTALLATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE CENTRALES
PHOTOVOLTAÏQUES D'UNE PUISSANCE DE 9KWC EN TOITURE
DE BATIMENT PUBLIC »**

CHOIX DU TITULAIRE

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 4 en date du 11/07/2023 de la Communauté de communes Entre Dore et Allier portant sur la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Entre Dore et Allier et ses communes membres pour la mise en œuvre de centrales solaires photovoltaïques dans le cadre de l'opération « Solaire Dôme » engagée par l'Aduhme et signature de la convention constitutive ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes conclue entre la Communauté de communes Entre Dore et Allier et 10 de ses communes membres destinée à la passation d'un marché public de travaux pour l'installation, l'entretien et la maintenance de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9kWc en toiture de bâtiment public ;

Vu la procédure adaptée ouverte lancée le 17/11/2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres quant au classement des offres ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22/01/2024 ;

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) s'est lancée dans une démarche de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). A ce titre, plusieurs axes stratégiques ont été définis en lien avec les énergies renouvelables et notamment le développement du "solaire photovoltaïque".

La Communauté de communes Entre Dore et Allier est engagée dans l'opération Solaire Dôme, portée par l'Aduhme, qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9 kWc, avec vente totale ou autoconsommation de la production électrique, à l'échelle du Puy-de-Dôme.

Ainsi, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier a constitué un groupement de commandes avec 10 de ses communes membres intéressées afin d'organiser de façon coordonnée et regroupée, l'installation, l'entretien et la maintenance des centrales photovoltaïques d'une puissance de 9 kWc en toiture de leur(s) bâtiment(s) public(s).

Conformément à l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, une convention constitutive de groupement de commandes a été signée par l'ensemble des membres et définit les règles de fonctionnement du groupement.

Dans ce cadre, il est confié à la Communauté de communes Entre Dore et Allier, coordonnateur du groupement, la charge de mener, au nom et pour le compte des autres membres, la procédure de passation, la signature et la notification du marché (et des avenants, le cas échéant). Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de sa bonne exécution et de l'émission du ou des bons de commande afférents.

La Communauté de communes Entre Dore et Allier a donc lancée une consultation pour l'« installation, entretien et maintenance de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9kWc en toiture de bâtiment public ».

La présente consultation est passée suivant une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

En application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la Commande Publique, ce marché est passé sous la forme d'un accord-cadre avec seuil maximum et donnera lieu à l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins de chaque membre.

Cette consultation est allotie. Elle comprend les lots suivants :

N° du lot	Désignation	Estimation sur 4 ans
1	Bâtiments situés sur les communes et EPCI suivants : Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Orléat, Communauté de communes Entre Dore et Allier	259 876.00 € HT
2	Bâtiments situés sur les communes suivantes : Bort-l'Etang, Moissat, Saint-Jean-d'Heurs, Seychalles	260 400.00 € HT

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre. Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique (mono-attributaire).

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification.

Le montant des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° du lot	Désignation	Montant maximum sur 4 ans
1	Bâtiments situés sur les communes et EPCI suivants : Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Orléat, Communauté de communes Entre Dore et Allier	370 000.00 € HT

2	Bâtiments situés sur les communes suivantes : Bort-l'Étang, Moissat, Saint-Jean-d'Heurs, Seychalles	370 000.00 € HT
---	---	-----------------

Un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été envoyé le 17 novembre 2023 pour publication au BOAMP et sur le profil acheteur, ainsi que sur le site internet de la CCEDA.

Des visites obligatoires des bâtiments ont été organisées les 4 et 5 décembre 2023.

La date limite de réception des offres était fixée au 21 décembre 2023 à 12h00. Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Six (6) plis dématérialisés ont été reçus, dans le délai imparti, pour chaque lot.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 22 janvier 2024, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a rendu un avis favorable sur la proposition des services d'attribuer l'accord-cadre aux opérateurs économiques suivants (offre classée économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots aux regards des critères énoncés dans le règlement de la consultation) :

N° lot	Désignation	Soumissionnaire retenu	Montant maximum sur 4 ans
1	Bâtiments situés sur les communes et EPCI suivants : Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Orléat, Communauté de communes Entre Dore et Allier	ENTREPRISE ELECTRIQUE 18 rue de la Gantière 63009 CLERMONT-FERRAND Cedex1	370 000.00 € HT
2	Bâtiments situés sur les communes suivantes : Bort-l'Étang, Moissat, Saint-Jean-d'Heurs, Seychalles	ENTREPRISE ELECTRIQUE 18 rue de la Gantière 63009 CLERMONT-FERRAND Cedex1	370 000.00 € HT

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

- de conclure, dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Entre Dore et Allier et les 10 communes membres, un accord-cadre pour l'installation, l'entretien et la maintenance de centrales photovoltaïques d'une puissance de 9kWc en toiture de bâtiment public avec les soumissionnaires suivants :

N° lot	Désignation	Soumissionnaire retenu	Montant maximum sur 4 ans
1	Bâtiments situés sur les communes et EPCI suivants : Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Orléat, Communauté de communes Entre Dore et Allier	ENTREPRISE ELECTRIQUE 18 rue de la Gantière 63009 CLERMONT-FERRAND Cedex1	370 000.00 € HT
2	Bâtiments situés sur les communes suivantes : Bort-l'Etang, Moissat, Saint-Jean-d'Heurs, Seychalles	ENTREPRISE ELECTRIQUE 18 rue de la Gantière 63009 CLERMONT-FERRAND Cedex1	370 000.00 € HT

- de l'autoriser à signer l'accord-cadre (2 lots) ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- d'engager toutes les démarches (administratives, techniques et financières) permettant le bon déroulement des prestations et nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à ces dépenses (afférentes à la Communauté de communes Entre Dore et Allier) au budget principal pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à 34 voix POUR et 1 abstention.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 01^{er} février 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente